

# Association GALLECO

## Procès-verbal du Conseil des collèges du 9 avril 2013 à 19h30

Le Conseil des collèges de l'association Galléco convoqué par mail adressé le 3 avril 2013, s'est réuni à la Maison de l'économie sociale et solidaire - 15 rue Martenot à Rennes sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation des membres du Bureau
- Désignation des attributions de chaque membre :
  - o administration : dépôt des statuts, courriers...
  - o finances : ouverture d'un compte, dépôt des adhésions, demande de subvention CG...
  - o communication (coordination entre CLA) ...
- Budget de l'association
- Présentation des conventions avec le Département
- Validation des 2 fiches de poste et organisation des recrutements - convention collective?
- Création d'un site internet

Les membres suivants du Conseil des collèges assistent à la séance :

- o Collège des Membres de droit : Pierre-Yves Reboux, Franck Pichot, Jan-Yves Praud
- o Collège des Citoyens : Emmanuel Norvez, Liliane Jamin, Cyrille Tatard
- o Collège des Entreprises : Patricia Gressent, Marc Meichel, Jérôme Biver
- o Collège des Partenaires : Culture Bio

**1<sup>ère</sup> délibération** : Les membres décident de reporter l'élection du Bureau afin de permettre aux futurs membres du Collège des partenaires d'être présents.

L'élection du Bureau est reportée au 2 mai.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération** : Il est procédé à la désignation des attributions provisoires des membres du Conseil des collèges, dans l'attente de la constitution du Bureau.

- Emmanuel Norvez et Patricia Gressent : délégués aux signatures, référents administratifs et dépôt des statuts.
- Marc Meichel : courrier, ouverture du compte bancaire au Crédit Coopératif (compte Nef), dépôt des adhésions, demande de subvention au Conseil général
- Patricia Gressent et Cyrille Tatard : communication

Les membres du Conseil des collèges ainsi désignés provisoirement acceptent leurs fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**3<sup>ème</sup> délibération** : Le conseil des collèges valide le budget prévisionnel présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**4<sup>ème</sup> délibération** : Le Conseil des collèges prend connaissance des deux conventions entre l'association galléco et le Département d'Ille-et-Vilaine (convention de fonctionnement et convention d'avances remboursables). Elles seront validées lors de la prochaine réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**5<sup>ème</sup> délibération** : Le Conseil des collèges examine les deux fiches de poste proposées. Il propose une référence à la convention collective de l'animation. Le Conseil des collèges débat de la possibilité de recruter localement à 0,33 ETP un développeur commercial sur le

territoire de Redon, ce qui entrainerait de fait un recrutement à 0,66 ETP sur Rennes et Redon. Le Conseil des collèges valide le fait de proposer le poste de développeur commercial à temps plein et temps partiel. Cette résolution est adoptée à 8 pour et 1 contre. Dans tous les cas, le ou les commerciaux devront pouvoir disposer d'un bureau (à temps partiel) au sein des pôles de développement de Fougères et Redon. Les remarques concernant les fiches de poste devront parvenir au CG sous une semaine. Les modifications seront validées par mail par les membres du Conseil des collèges. Les recrutements seront ensuite lancés avec une date limite de dépôt au 15 mai.

**6<sup>ème</sup> délibération** : Le Conseil des collèges valide la création d'un site internet et le recours à la société WATERPROOF pour le créer, héberger et en assurer la maintenance pendant un an, dans le cadre d'un contrat à négocié qui sera signé par l'un des membres du Bureau. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La prochaine réunion du Conseil des collèges est prévue le **2 mai à 18h30** à la Maison de l'économie sociale et solidaire - 15 rue Martenot à Rennes.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'ensemble des membres du Conseil des collèges.